

Compte rendu du conseil municipal du 17 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le dix sept mars à 19h00 le Conseil Municipal de Vaucelles et Beffecourt s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle communale sous la présidence de Monsieur Mathieu FRAISE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **11**

Etaient présents : Mesdames DUVAL-DASSO Claire, GUILAIN Catherine, QUIEVREUX Sophie, Messieurs, CHOLET Sébastien, DALONGEVILLE Hervé, DUMANT Christophe, FRAISE Mathieu, LEVIEL Guy, Madame CALLAND Rosalie et Monsieur LEVIEL Nicolas

Absents excusés : Mr CATHERIN Sébastien

Le Conseil Municipal a désigné conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Madame GUILAIN Catherine pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé à l'unanimité des voix POUR et signé le compte rendu du Conseil Municipal ordinaire de 30 septembre 2016 ainsi que celui du conseil extraordinaire du 11 février 2017, passe aux délibérations sous la présidence du Maire Mathieu FRAISE.

POINTS NECESSITANT UNE DELIBERATION

Délibération n°1 : redevance pour occupation du domaine public

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Considérant que l'occupation du domaine public par ERDF donne lieu à versement d'une redevance annuelle. Ayant entendu l'exposé du maire, le conseil fixe le montant de la redevance pour occupation du domaine au taux maximum.

Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité des voix la somme correspondante à la redevance pour occupation du domaine public.

Délibération n° 2 : indemnités du percepteur

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Comme tous les ans, le conseil municipal est sollicité pour verser une indemnité de gestion au percepteur du trésor public, Mr Jérôme ARNAUD, pour un montant de 142,13 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'allouer 100% de la somme à M. Arnaud et valide, à 9 voix et 1 abstention, la somme correspondante à l'indemnité du percepteur.

Délibération n° 3 : bons d'achats pour étrennes des employés de la commune

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Comme l'année précédente, le conseil choisit d'allouer aux employés communaux la somme de 100 euros à chacun correspondant aux étrennes .Cette somme sera allouée sous forme de « bons d'achats Carrefour ».

Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité des voix la somme correspondante aux étrennes des employés communaux sous la forme de « bons d'achats Carrefour ».

Délibération n° 4 : contentieux location M. Carlier

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Suite à la réunion extraordinaire du 11 février 2017, ayant entraîné l'arrêt immédiat de l'exploitation du bois concernée par la dite délibération, Mr Carlier a reconnu ses torts quant à l'abattage des arbres : 9 peupliers et 24 chênes. Le chèque de 4206 euros correspondant aux bénéfices de la coupe a été remis à M. le Maire en mains propres au profit de la commune.

L'usufruit de l'exploitation des têtes de bois restantes est laissé à M. Carlier pour une somme forfaitaire, en contrepartie de la remise en état des clôtures, des souchages et des semis d'herbe.

Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité des voix, la décision correspondante à la conclusion apportée à ce contentieux.

Délibération n° 5 : renouvellement du contrat de l'employé communal

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : La fin du contrat de Laurent VERHEYDEN, employé en contrat avenir dans la commune, est fixée le 31 mars. Les communes ont la possibilité de renouveler 2 fois ces contrats, moyennant la somme de 567 euros mensuel par contrat à la charge de notre village.

Néanmoins un effort de ponctualité est demandé à Mr Verheyden pour le maintien de ce contrat et ce durant une période d'essai. Un courrier lui sera adressé pour chaque retard constaté et non excusé de sa part .

Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité des voix, la proposition de renouvellement évoqué .

Délibération n° 6 : engagement d'un nouveau contrat emploi avenir

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : La possibilité d'engager un second employé en contrat avenir est envisagé.

En effet, cela donnerait la possibilité d'effectuer des travaux (restés en attente) d'entretien et d'embellissement de la commune et de créer une dynamique au sein des employés par le travail en binôme.

De plus, nombre de parcelles et chemins communaux sont délaissés et ce depuis plusieurs années et l'élan du projet de la commission patrimoine se verrait plus facilement réalisé.

Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité des voix la décision correspondante à l'engagement d'un second contrat avenir.

Délibération n° 7 : vente de peupliers sur parcelle communale

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : La vente des coupes de bois de chauffage aux administrés vaucellois a permis d'avoir une proposition d'achats pour des grumes sur ces parcelles ainsi que sur la parcelle 92 de la section ZB pour une somme de 6000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité des voix, accepte la proposition d'achat de la société BEAUFORT SPC pour les peupliers situées sur les parcelles 92,22,23,24,25 section B de la commune.

Délibération n° 8 : rupture à l'amiable du bail de Mr Carlier

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Le bail de Mr Carlier sera revu au profit d'un bail plus récent et plus structuré pour la location de la parcelle 90 section B.

Cette proposition sera ultérieurement étudiée en commission et sujet à délibération.

Délibération n° 9 : engager une étude sur la rue de Mons pour un problème d'écoulement des eaux pluviales suite au courrier de Mme Mette et Mr, Mme DAZIN

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Un courrier de réponse sera adressé à Mme Mette lui signifiant qu'un maître d'œuvre accompagné d'un agent du département sera dépêché sur place.

Aussi Mr le Maire rappelle que ces désagréments dus aux intempéries sont présents à plusieurs endroits dans la commune et feront l'objet d'une étude complète au même titre que la rue de Mons.

Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité des voix la conclusion correspondant au courrier de Mme Mette et à l'étude prochaine des problèmes d'écoulement au sein du village.

Délibération n° 10 : achats de mobiliers urbains

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : Plusieurs achats de mobiliers urbains sont envisagés notamment :

- Un bac à sel dans le virage du Pas D'Ane qui est une zone sensible en période hivernale
- 4 poubelles réparties judicieusement sur le village.
- Des panneaux en bois d'entrée d'agglomération.

Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité des voix l'éventualité d'achat de mobilier urbains sur le village.

Délibération n° 11 : contribution centre aéré de Chamouille

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé : la contribution est de 249 euros

Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité des voix la somme correspondante à la contribution pour le centre aéré de Chamouille.

POINTS NE NECESSITANT PAS DE DELIBERATION

Questions diverses

N°1 : *réception des travaux de restauration de la salle communale*

La salle communale ainsi que le couloir, la cuisine et les sanitaires ont été rénovés.
Mme Sophie QUIEVREUX a supervisé les travaux de rénovation réalisés avec succès par l'employé Communal.
Le cout des matériaux s'élève à la somme de 1399,32 euros.

N°2 : *retour sur le repas des ainés*

37 personnes étaient présentes au repas qui s'est déroulé « chez Jeannot » à Etouvelles.

29 bouteilles de champagne et de 29 boites de chocolats ont été distribuées.
L'enveloppe globale du repas et des colis de fin d'année représente 1379,53 euros.

N°3 : *remerciement pour les vœux 2017*

Mr le Maire a remercié les conseillers pour leur investissement lors de la célébration des vœux aux habitants en janvier.

La convivialité a été mise en avant par des retours extérieurs.

Une réflexion sur le choix de la future date est en cours, afin de rassembler plus de monde puisque cette année les vœux ont eu lieu un jeudi ce qui ne semble pas avoir fait l'unanimité.

N°4 : *bulletin d'information communal N°2*

Le bulletin d'information N°2 est en cours de rédaction et sera distribué dans les boîtes aux lettres courant Mai.

Mme Rosalie CALLAND a récupéré l'historique du village. Celui-ci apparaîtra sous forme d'épisodes dans les prochains bulletins d'information.

Pour cette 2^{ème} édition aucun frais ne sera supporté par la commune l'impression étant subventionnée par la société de Mr Guillemain que nous remercions une nouvelle fois.

N°5 : *tableau de présence des bureaux de votes 2017*

Les élections présidentielles auront lieu les 23 avril et 7 mai 2017.

Les élections législatives auront lieu les 11 et 18 juin.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19h pour les présidentielles et 8h à 18h pour les législatives, un tableau de présence sera affiché.

N°6 : *prochains travaux de l'employé communal*

Un tableau récapitulatif des travaux à venir va être affiché.

Les administrés du village ayant des propositions sont bien entendu les bienvenus pour les exposer. Nous sommes à l'écoute de tous les travaux d'amélioration, rénovation ou embellissement.

N°7 : *achat d'une trousse de 1^{er} secours*

Une trousse à pharmacie d'environ 40 euros sera disponible en cas de besoin lors des différentes manifestations et en permanence à la mairie.

N°8 : *puits rue haute*

Une étude est faite pour sécuriser le puits situé devant la parcelle n°140, qui n'est plus stable depuis l'élagage des arbres situés autour.

N°9 : *coupes de bois 2017*

14 parcelles de bois ont été attribuées cette année.

N°10 : *illuminations de Noël*

Un retour a été fait sur les illuminations achetées et installées en 2016, et une enveloppe de 500 euros est mise à disposition pour 2017.

N°11 : *les 4 jours de Dunkerque*

2 bénévoles sont souhaités pour cette épreuve de cyclisme. Si des personnes sont intéressées ? Il s'agit du 10 mai 2017.

N°12 : *le container à verre*

Le container à verre rue du Pas d'Ane sera changé prochainement par le SIRTOM.
Une dalle sera installée au préalable par l'employé communal.

N°13 : *commémoration du chemin des dames le 16 avril 2017 à 20h30.*

En partenariat avec la commune de Mons.